

1/ Consultation des engagements initiaux sur TELEPAC (Procédure)

ETAPE N°1

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2018

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2018

Telepac sur mobile

Nouveau dans votre espace Données et documents

ETAPE N°2

telepac Campagne 2015

COURRIERS

Droit à paiement de base

Instruction du dossier Surface

Instruction des aides animales

Relèvements de situation des aides

Décisions d'engagement MAEC Bio

ETAPE N°3

telepac Campagne 2015

SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS MAEC ET BIO

Dispositif	Code mesure	Mesure ou race menacée	Etat	Quantité engagée		
				Unité	UGB (PRM)	
MAEC_LOC_S	NC_AVB5_HE05	Gestion extensive des prairies et suppression de fertilisation	Engagée	1,23 hectares	Notice 2015 - 2016	
	PI_5THI_HE01	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies	Engagée	3,34 hectares	Notice 2015 - 2015	
MAEC_LOC_LP	NC_AVB5_HA01	Entretien de haies arbustives non mitoyennes	Engagée	3 849 mètres	Notice 2015 - 2016	
	NC_AVB5_HA02	Entretien de haies arbustives mitoyennes	Engagée	1 392 mètres	Notice 2015 - 2016	
	NC_AVB5_HA03	Entretien de haies arborescentes non mitoyennes	Engagée	1 880 mètres	Notice 2015 - 2016	
	NC_AVB5_HA04	Entretien de haies arborescentes mitoyennes	Engagée	1 877 mètres	Notice 2015 - 2016	
	NC_AVB5_PE02	Entretien de mares prairiales	Engagée	6 point	Notice 2015 - 2016	
	PI_5THI_HA01	Entretien de haies	Engagée	8 983 mètres	Notice 2015 - 2015	
	PI_5THI_PE01	Restauration et entretien de mares et plans d'eau	Engagée	7 point	Notice 2015 - 2015	

Liste des éléments engagés

N° lot	Code élément	Dispositif	Code mesure	Première campagne	Dernière campagne	Quantité engagée (ha ou m)
1	L44	MAEC_LOC_LP	NC_AVB5_HA01	2015	2019	40,00
1	L45	MAEC_LOC_LP	NC_AVB5_HA04	2015	2019	253,00

2/LES TERRITOIRES MAEc actualisés (Thiérache)

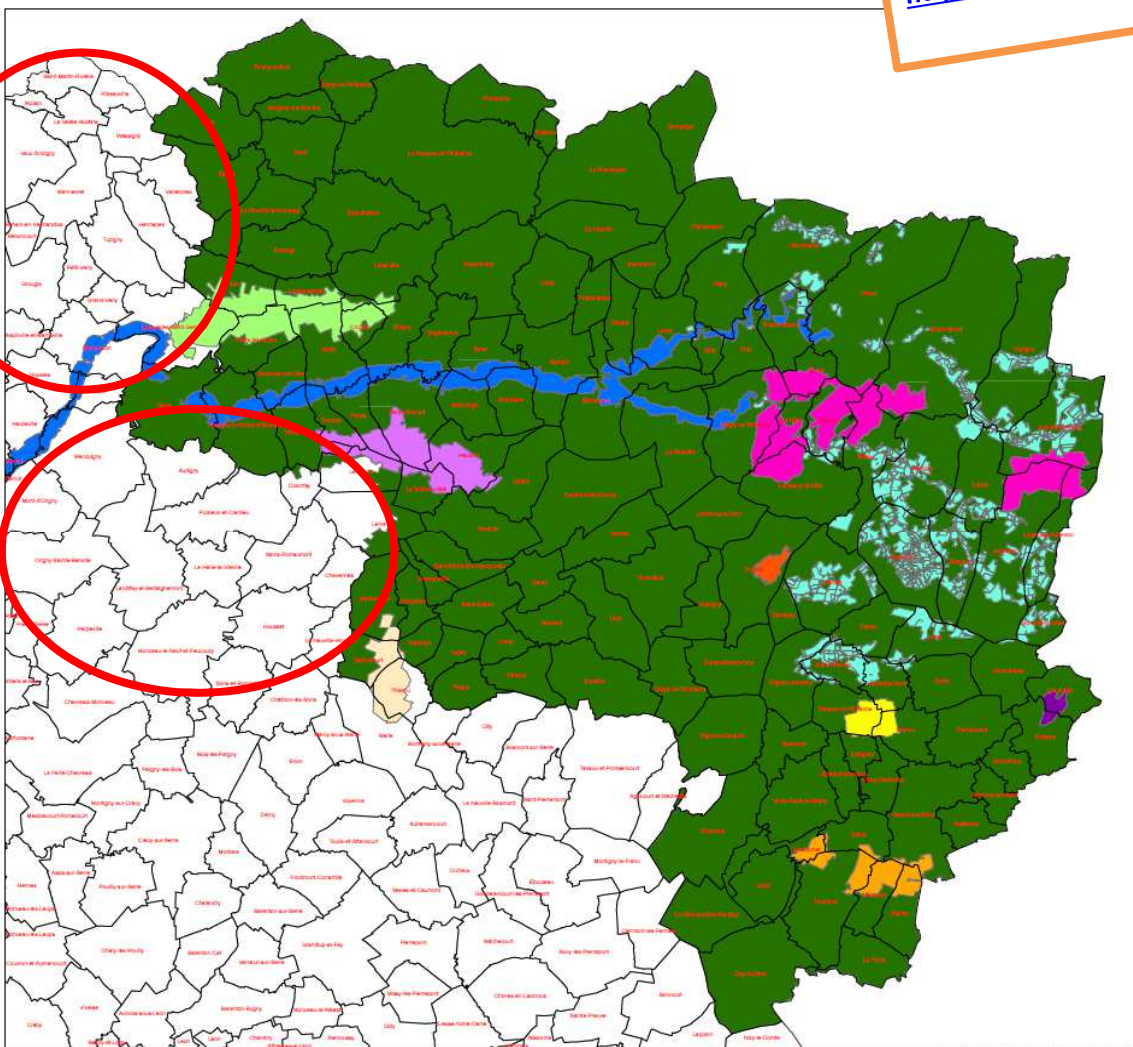
Depuis 2015, le Territoire de la Thiérache a été réduit à la demande l'Autorité de Gestion (Conseil Régional des hauts de France). Si les parcelles sont situées sur des zones exclues, il n'est donc pas possible de prolonger d'une année. Ci après figure la liste de communes partiellement ou totalement concernées par cette modification sur le territoire de la Thiérache. **Attention, ces communes peuvent être concernées par d'autres territoires en 2020** (Ex: Certaines parcelles de la commune de Vadencourt peuvent être engagées en MAEc Plaine Versant sud).

Pour vérifier l'éligibilité de vos parcelles, vous pouvez vous rendre sur le site de la Région des hauts de France avec le lien suivant :

https://europe-en-hautsdefrance.eu/fiche_programme/maec/

- Aisonville Bernoville
- Audigny
- Bernot
- Grand Verly
- Grougis
- Hannappes
- Hauteville
- La Vallée Mulâtre
- Lesquielles Saint Germain
- Macquigny
- Mennevret
- Molain
- Noyales
- Petit Verly
- Proix
- Ribeauville
- Saint Martin Rivière
- Tupigny
- Vadencourt
- Vaux Andigny
- Vénérolles
- Wassigny

Communes concernées par les modifications depuis 2015



Délimitation de la Thiérache dans l'Aisne en 2017

- Limites de communes
- Haute Vallée de l'Oise
- Zones Humides des Trois Rivières
- Bac de Wiège-Faty
- Bac de Plomion
- Bac de Morgny
- Bac de Montoimet-Noirocourt
- Bac de Marie
- Bac de Lesquielles
- Bac d'Aubenton-Bucilly-Buire-Origny
- Franc Bertin
- Thiérache



3/MAEc SOUSCRITES en 2015 et PROLONGEABLES d'une année ou non par TERRITOIRES

TERRITOIRE : Thiérache

Codification des cahiers des Charges	INTITULE MESURE	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Pprolongation 1 an (oui/non)	CONSIGNES au cours de l'année de prolongation
PI_5THI_HE01	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée	HERBE03			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5THI_HE05	Ajustement pression pâturage 0.3 à 1.2 UGB/ha/an	HERBE04			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5THI_HE06	Ajustement pression pâturage 0.3 à 1.2 UGB/ha/an	HERBE04			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5THI_HE07	Ajustement pression pâturage 0.6 à 1.2 UGB/ha/an et absence totale de fertilisation minéral ou organique azotée	HERBE03	HERBE04		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5THI_HE19	Retard de fauche (15 jours) et absence totale de fertilisation minéral et organique azotée (fauche >31 mai)	HERBE06	HERBE03		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide
PI_5THI_HE20	Retard de fauche (25 jours) et absence totale de fertilisation minéral et organique azotée (fauche >10 juin)	HERBE06	HERBE03		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide
PI_5THI_HE22	Retard de fauche (40 jours) et absence totale de fertilisation minéral et organique azotée (fauche > 25 juin)	HERBE06	HERBE03		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide
PI_5THI_HE30	Création et entretien d'un couvert herbacé pérenne	COUVER06			non	
PI_5THI_HE31	Création et entretien d'un couvert herbacé absence totale de fertilisation minéral et organique	COUVER06	HERBE03		non	
PI_5THI_HE80	Prés vergers	MILIEU03			oui	
PI_5THI_AR01	Arbres isolés ou en alignements	LINEA02			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des arbres est à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5THI_HA01	Entretien de Haies	LINEA01			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des haies à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5THI_RI01	Ripisylves	LINEA03			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des ripisylves est à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5THI_BO01	Entretien de bosquets	LINEA04			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des bosquets est à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5THI_FO01	Entretien de fossés	LINEA06			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des fossés est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion initial)
PI_5THI_PE01	Entretien et/ou restauration de Mares	LINEA07			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des mares et des berges est à faire l'année de l'aprolongation (Voir plan de gestion)
PI_5THI_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux – maintien	SHP1			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5THI_SPE5	Opération systèmes polyculture-élevage d'herbivores « dominante céréales	SPE			oui	Appui technique sur la gestion de l'N à faire obligatoirement si ce n'est pas déjà fait auparavant

TERRITOIRE : Haute Vallée de l'Oise (HVO)

Codification des cahiers des Charges	INTITULE MESURE	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Pprolongation 1 an (oui/non)	REALISATION au cours de l'année de prolongation
PI_5HVO_HE01	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée	HERBE03			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5HVO_HE20	Retard de fauche (25 jours) et absence totale de fertilisation minéral et organique azotée (fauche > 25 juin)	HERBE06	HERBE03		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide
PI_5HVO_HE30	Création et entretien d'un couvert herbacé pérenne	COUVER06			non	
PI_5HVO_HE40	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne, absence de fertilisation et retard de fauche après le 25 juin	COUVER06	HERBE03		non	
PI_5HVO_ZH01	Gestion des zones humides	HERBE13			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou un pâturage l'année de la prolongation
PI_5HVO_ZH03	Gestion de zones humides et absence de fertilisation	HERBE13	HERBE03		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou 1 pâturage l'année de la prolongation
PI_5HVO_ZH10	Gestion de zones humides avec absence de fertilisation et retard de fauche après le 25 juin	HERBE13	HERBE03	HERBE06	oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou 1 pâturage l'année de la prolongation
PI_5HVO_AR01	Arbres isolés ou en alignements	LINEA02			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des arbres est à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5HVO_HA01	Entretien de Haies	LINEA01			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des haies à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5HVO_BO01	Entretien de bosquets	LINEA04			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des bosquets est à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5HVO_FO01	Entretien de fossés	LINEA06			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des fossés est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion initial)
PI_5HVO_PE01	Entretien et/ou restauration de Mares	LINEA07			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des mares et des berges est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion initial)
PI_5HVO_HE95	Entretien de bandes refuges	LINEA08			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des bandes refuge est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion initial)

TERRITOIRE : Moyenne Vallée de l'Oise (MVO)

Codification des cahiers des Charges	INTITULE MESURE	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Pprolongation 1 an (oui/non)	REALISATION au cours de l'année de prolongation
PI_5MVO_HE01	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée	HERBE03			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5MVO_HE16	Retard de fauche après le 25 juin	HERBE06				le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5MVOHE21	Retard de fauche après le 30 juin et absence de fertilisation	HERBE03	HERBE06			le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide
PI_5MVOHE22	Retard de fauche après le 10 juillet et absence de fertilisation	HERBE03	HERBE06		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide
PI_5MVO_HE30	Création et entretien d'un couvert herbacé pérenne	COUVER06			non	
PI_5MVO_HE40	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne, absence de fertilisation et retard de fauche après le 25 juin	COUVER06	HERBE03		non	
PI_5MVO_ZH01	Gestion des zones humides	HERBE13			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou 1 pâturage l'année de la prolongation
PI_5MVO_ZH03	Gestion de zones humides et absence de fertilisation	HERBE13	HERBE03		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou 1 pâturage l'année de la prolongation
PI_5MVO_ZH06	Gestion de zones humides avec retard de fauche après le 25 juin	HERBE13	HERBE06		oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou 1 pâturage l'année de la prolongation
PI_5MVO_ZH11	Gestion de zones humides avec absence de fertilisation et retard de fauche après le 30 juin	HERBE13	HERBE03	HERBE06	oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou 1 pâturage l'année de la prolongation
PI_5MVO_ZH12	Gestion de zones humides avec absence de fertilisation et retard de fauche après le 10 juillet	HERBE13	HERBE03	HERBE06	oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit. Le diag initial reste valide. Réaliser au moins 1 fauche ou 1 pâturage l'année de la prolongation
PI_5MVO_AR01	Arbres isolés ou en alignements	LINEA02			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des arbres est à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5MVO_HA01	Entretien de Haies	LINEA01			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des haies à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5MVO_BO01	Entretien de bosquets	LINEA04			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des bosquets est à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5MVO_FO01	Entretien de fossés	LINEA06			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des fossés est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion initial)
PI_5MVO_PE01	Entretien et/ou restauration de Mares	LINEA07			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des mares/berges est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion initial)
PI_5MVO_HE95	Entretien de bandes refuges	LINEA08			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des bandes refuge est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion initial)

TERRITOIRE : BAC 3 Rivières

Codification des cahiers des Charges	INTITULE MESURE	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Pprolongation 1 an (oui/non)	REALISATION au cours de l'année de prolongation
PI_5RIV_HE06	Ajustement pression pâturage 0.3 à 1.2 UGB/ha/an	HERBE04			oui	le renouvellement des prairies par un travail superficiel est interdit
PI_5RIV_HA01	Entretien de Haies	LINEA01			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des haies à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5RIV_PE01	Entretien et/ou restauration de Mares	LINEA07			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des mares et des berges est à faire l'année de la prolongation (Voir plan de gestion)

TERRITOIRE : BAC de LANDIFAY / WIEGE FATY / LESQUELLES ST GERMAIN / LE SOURD

Codification des cahiers des Charges	INTITULE MESURE	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Pprolongation 1 an (oui/non)	REALISATION au cours de l'année de prolongation
PI_5LAN_HA01	Entretien de Haies	LINEA01			oui	Le plan de gestion initial reste valide. L'entretien des haies à faire entre le 1/10/2020 et 29/02/2021 (Voir plan de gestion initial)
PI_5LAN_GC28	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% herbicides et 50% hors herbicides	PHYTO01	PHYTO05	PHYTO14	non	

4/MODALITES de reconduction sur TELEPAC

Nous sommes actuellement en attente des précisions sur les modalités de saisie sur telepac.

Contacts :

Benoit LEMAIRE - 03 23 22 51 01 - benoit.lemaire@aisne.chambagri.fr

Françoise GION - 03 23 97 17 16 - aat@wanadoo.fr